



2024-05-15

INFO-NÉGO



Ville de Pointe-Claire

Suivi sur l'entente de principe

Chers membres,

Nous vous informons que, à la suite de l'entente de principe conclue le 9 avril 2024, l'assemblée générale extraordinaire prévue le 23 mai **ne pourra pas avoir** lieu comme prévu.

Nous sommes toujours en attente des textes finaux et des conclusions concernant l'implantation d'une nouvelle structure salariale, ce qui nécessite un délai supplémentaire pour effectuer toutes les validations nécessaires.

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour ce contretemps et nous vous tiendrons informés dès que nous aurons de plus amples informations sur la nouvelle date de l'assemblée générale extraordinaire.

Votre équipe de négociation du SFMM (SCFP)